

Assurer sa mission de salarié compétent en santé et sécurité au travail

LA FORMATION

Objectif général :

Assurer sa mission de salarié compétent en santé et sécurité au travail.

Objectif pédagogique :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...).
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Modalités pédagogiques :

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans le référentiel nécessite des mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expériences collectif.

- Exposés didactiques en présentiel, échanges, mises en situation.
- Recueil des attentes pré-formation.
- Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

Modalités d'évaluation :

Évaluation sur table pour validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Évaluation à chaud et à froid.

LE PROGRAMME

Contenu pédagogique :

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au travail.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

Public concerné :

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail.
12 stagiaires au maximum.
Nous contacter si PSH.

Prérequis :

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française.

Intervenant :

Formateur habilité EvRP/SDC par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS ;
Raphaël PIERRE est spécialisé en ergonomie, en prévention des risques professionnels et en excellence managériale.

Durée :

3 jours (21 heures) de face-à-face non consécutifs
+ 1 jour (7 heures) en inter sessions (a minima).

Planning / Délai d'accès :

A convenir en fonction de vos disponibilités et de notre planning de formation.
Inscription possible jusqu'à 2 semaines avant la session prévue.

Tarif :

Nous consulter.
En inter ou en intra.